



# Municipalité de Saint-André-Avellin

## AVIS PUBLIC

### **AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessus mentionnée étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 10 janvier prochain, à 20h00, à la salle du conseil de la Mairie sise au 119 de la rue Principale, la demande de dérogation mineure suivante :

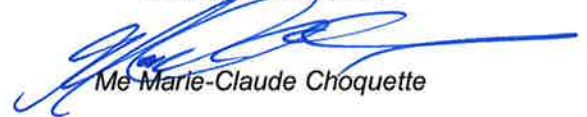
Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser la localisation d'une résidence unifamiliale, soit la galerie, située à une distance de 6,00 mètres de la ligne de la ligne des hautes eaux, alors que selon le Règlement (RCI) 078-2006, à la section 3.2 Protection des rives, la rive est d'une profondeur de 10,00 mètres, donc une dérogation de 4,00 mètres. Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un cabanon, à une distance de 8,00 mètres de la ligne de la ligne des hautes eaux, alors que selon le Règlement (RCI) 078-2006, à la section 3.2 Protection des rives, la rive est d'une profondeur de 10,00 mètres, donc une dérogation de 2,00 mètres. Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser la localisation d'une résidence unifamiliale, située à une distance de 1,89 mètre de la ligne latérale du terrain, alors que selon le règlement de zonage no.31-00, à la section 8.1. Marges de recul à respecter pour les constructions principales, à l'intérieur d'une zone récréative, la marge de recul minimale latérale est de 2,00 mètres, donc une dérogation de 0,11 mètre.

Numéro de lot : 5 531 768  
Emplacement du lot : 109, Montée Aubry

Lors de la séance du Conseil qui se tiendra le **10 janvier 2017**, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 19<sup>e</sup> jour de décembre 2016.

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

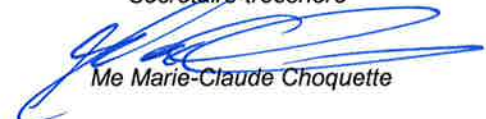


Me Marie-Claude Choquette

### CERTIFICAT DE PUBLICATION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Je, soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, domiciliée à Gatineau, certifie sous mon serment d'office, avoir publié cet avis public dans le Journal de la Petite-Nation et affiché une copie à la Mairie de Saint-André-Avellin le 19 décembre 2016.

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



Me Marie-Claude Choquette